



Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20230307-2023-22-URBMC-DE
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Numéro de l'acte	2023-22-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

QUESTION N°2023-22

URBANISME : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION G-1400 SISE AVENUE DE LA LIBERATION A ARQUES – FIXATION DES MODALITES DE VENTE

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

Vu l'avis du service France Domaine en date du 6 février 2023 ci-annexé estimant le prix de la parcelle cadastrée G-1400, à un montant de 3 400 €

Vu le courrier reçu le 27 janvier 2023 de Madame Coralie HENQUEZ et de Monsieur Benoît PIETERS, propriétaires de la parcelle cadastrée G-455 située 76 avenue de la Libération, jouxtant la parcelle cadastrée G-1400, proposant l'acquisition de la parcelle cadastrée G-1400, à hauteur de 3 500 euros

Considérant que ladite parcelle appartient au domaine privé communal et qu'elle n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal

Considérant que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE la vente de la parcelle cadastrée section G-1400, d'une contenance de 260 m², située avenue de la Libération à Arques, au profit de Madame Coralie HENQUEZ et de Monsieur Benoît PIETERS, domiciliés 990 rue Bernard Chochoy à ESQUERDES (62380) pour un montant de 3 500 € (trois mille cinq cent euros)

ARTICLE 2 : DIT que les acquéreurs régleront en sus les frais de notaire

ARTICLE 3 : CONFIE la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne-Sophie MASSET, Place Roger Salengro à Arques

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout document

ARTICLE 5 : INSCRIT cette recette au budget 2023

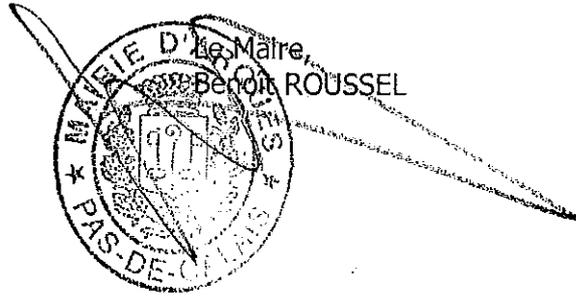
ARTICLE 6 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 27
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

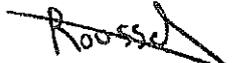
Fait à ARQUES
Le 02 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Johnny WALLART



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **07 MARS 2023** et publication ou
notification le **07 MARS 2023**

Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.